

CODE DE LA ROUTE UNIQUEMENT VÉHICULE LÉGER

Réglementation et organisation

Le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) vise à former des conducteurs plus responsables ayant une meilleure connaissance des risques, des influences et des pressions sociales.

Objectif de qualification :

A l'issue de la formation, l'élève est capable de se présenter et de réussir l'épreuve théorique générale.

Objectif pédagogique de la formation :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de sécurité routière permettant de se présenter aux examens théoriques générales du permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur relevant de la catégorie B telle que définie aux articles R221-4 à R221-8 du Code de la Route.

Public concerné et Pré requis :

- Toute personne souhaitant obtenir l'examen du code de la route d'un véhicule de la catégorie B sur la route : particulier, salarié, demandeur d'emploi, être âgé de 17 ans minimum.

L'entrée en formation est soumise à la validation de la demande de permis de conduire auprès de l'ANTS (<http://ants.gouv.fr>).

Le programme de formation est conforme au référentiel de formation REMC.

Compétences visées et résultats attendus :

L'élève doit acquérir les différentes compétences nécessaires pour l'obtention de l'Examen Théorique Général (conformément à la réglementation).

Programme de formation :

Une formation théorique pour la préparation à l'Examen Théorique Général (ETG) par des tests et/ou cours de code sur les différents thèmes de l'examen (règles de circulation, autoroutes et route à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements-dépassements, arrêt-stationnement, visibilité-éclairage, conduite pratique, éco conduite, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation).

Organisation de la formation :

En présentiel et en e-learning (code en ligne) en complément.

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Méthode active et participative avec un formateur et en e-learning.
- Alternance d'exercices concrets, de mise en situation et d'apports théoriques en lien avec les séries de code.
- Mise en situation de réflexion.
- Tests et cours de Code de la route.
- Examens blanc Code de la route.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation orale ou écrite (tests de Code conforme à l'ETG, mise en situation conduite).
- Exposé théorique.

L'évaluation ETG validée par un examen.

Évaluation finale des acquis théorie validée par le passage d'un examen.

Dispositif des suivis :

Feuille d'émargement, suivi sur logiciel informatique en salle de code, suivi e-learning, nombre de séries réalisées et évaluation du formateur.

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Validation de la formation :

Examen ETG.

Validation visée :

Code de la route général en vue de l'obtention du « permis B Véhicule Léger ».

Type de formation : continue

Référence de la formation : AE02

Durée : 6 mois maximum

Tarif : 140 € montant net (*) comprenant la formation au code (2 à 4 sessions par semaine), l'enregistrement du dossier sur l'ANTS, l'e-learning, le livre du Code de la route. Non compris : l'inscription à l'examen du Code de la route.

Agrément dans le département :

- **GARD :** 18 Rue Pradier 30000 NIMES

Équipements :

Salle d'enseignement équipée d'un tableau blanc, écran vidéoprojecteur, internet. Accès aux locaux et salle de formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Participant : cours collectif.

Modalités : Nous consulter ou visible sur notre site internet (Programme et tarifs).

L'inscription peut se faire tout au long de l'année, sous réserve de disponibilités de place et selon les modalités de prise en charge. (Nous consulter).

(*) Association ACEE non soumise à la TVA Article 293.B du CGI

Responsable de l'auto-école :

Nadine BIGEIRE

Directeur de l'association :

Philippe POURCHET

CODE DE LA ROUTE UNIQUEMENT VÉHICULE LÉGER

Qualification des formateurs :

Titulaire Bepecaser ou titre professionnel.
Autorisation d'enseigner en cours de validité.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap peuvent suivre cette formation car nos locaux sont aux normes « Établissement Recevant du Public » (ERP). Il est demandé à ces personnes, qui souhaitent suivre cette formation, de nous contacter directement afin d'étudier ensemble les opportunités et possibilités.

Taux de satisfaction élèves pour l'année 2023 : 100 %

Taux de réussite :

77,28 % de réussite pour 22 candidats

Moyenne dans le Gard en 2023 :

52,50 %

Documents à fournir :

- ePhoto numérique
- 2 enveloppes vierges timbrées (format DL)
- Justificatif d'identité (Pièce d'identité en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur, sinon une attestation sur l'honneur justifiant qu'il est hébergé depuis plus de 3 mois avec justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeur.
- ASSR2 ou ASR
- Certificat de participation à la journée d'appel (JAP) pour les 18/25 ans
- Attestations CAF et France Travail
- Règlement financier ou accord de prise en charge

Contact :

ACEE

Siège : 106 Rue Le Corbusier - ZI de Grézan - 30034 Nîmes Cedex 01

Auto-école : 18 Rue Pradier 30000 Nîmes

Tél : 04 66 21 04 91

Email : acee.aes30@yahoo.com

Site internet : www.acee-nimes.fr

Siret : 399 085 158 000 75

N° déclaration d'activités : 76300520330

N° Agrément : I 15 030 0002 0 délivré par le Préfet du Gard.